



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°21  
DU 11 SEPTEMBRE 2015**

**Présents :**

**BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**ARTAUX Laurence avec procuration à Martial BOUVARD  
BENGUELLA Sylvie avec procuration à Bernard JACOULET**

Secrétaire de séance : Séverine Ducroux

La séance est ouverte à 21h30

**Aménagement des entrées**

Le maire rappelle que, dans le cadre du projet de réalisation d'aménagements sécurisés des 4 entrées de la commune et de la traversée de Montferney, un marché public d'appel à la concurrence a été publié dans un journal officiel pour la recherche d'un maître d'œuvre.

Sept bureaux d'étude ont répondu.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 08 septembre et le maire présente au conseil municipal le résultat de l'ouverture des plis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient le cabinet d'études Coquard de Baume les Dames qui propose une pré-étude au prix de 2 500€ et offre de suivre les travaux pour un coût de 4% du montant de ces derniers.

**Fond de Solidarité au Logement (FLS) et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en difficulté (FAAD)**

Comme chaque année, le maire rappelle que la commune est sollicitée par le Conseil départemental au titre de l'action publique en faveur du droit à un logement décent et du soutien aux ménages en difficulté dans leur projet immobilier. Les calculs sont les suivants :

- FLS : 0,30€ par nombre d'habitants soit (0,30€ x 1254 = 376,20€)

- FAAD : 0,61€ par nombre d'habitants soit (0,61€ x 1254 = 764,94€)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité sa participation au FLS et au FAAD mais demande au maire d'attendre la décision du Conseil Communautaire.

**Maison des services**

Le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec madame Molière du service aux maires du Conseil Départemental. Il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de demander une Aide à la Maîtrise d'Ouvrage pour cette future réalisation. Nous pouvons donc directement chercher un cabinet d'études avec les missions suivantes :

- préparation d'un cahier des charges,
- estimation du coût financier de cette opération.

Le maire propose de lancer un appel d'offres pour la recherche d'un cabinet d'étude répondant aux missions citées ci-dessus et d'organiser une réunion avec les partenaires financiers et les futurs occupants quand nous serons en possession de tous les éléments.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Cimetière, vente de concessions**

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint, Bernard Jacoulet, explique au conseil municipal que le règlement général impose pour la vente d'une concession un prix du terrain défini au m<sup>2</sup>. Cette réglementation ne concerne pas la vente des cavurnes ni des cases du columbarium

Il propose au Conseil municipal le prix de 65€ par m<sup>2</sup> qui permettrait de définir la grille tarifaire suivante :

	Tarif pour une durée de 15 ans	Tarif pour une durée de 30 ans
Concession de 2m <sup>2</sup>	130 euros	260 euros
Concession de 4m <sup>2</sup>	260 euros	520 euros

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Convention avec la DGFIP pour la mise en place du service de paiement en ligne « TIPI ».**

Le maire informe que la Direction Générale des Finances Publiques offre la possibilité, pour les administrés, de régler par internet leurs factures d'eau, d'assainissement et d'affouage grâce à un service de paiement en ligne dit « TIPI ». Ce dernier suppose malgré tout que la commune supporte les frais d'utilisation de cartes bancaires qui s'élèveront à environ 50 euros par an.

Le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de mettre en place ce système de règlement et de signer la convention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Divers**

#### **• Circulation piétonne route de Tressandans :**

Cette entrée étant dépourvue de trottoirs, elle présente un danger pour les piétons. Parce qu'elle est utilisée tous les jours par les élèves des écoles et du collège, il serait souhaitable d'y installer quelques équipements temporaires.

Le maire-délégué de Morchamps, Claude Courgey, propose de mettre des barrières en bois et de matérialiser un chemin le long de la route départementale et la maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, aimerait que l'on aménage l'entrée avec des balisettes en plastique.

Suite à ces différentes idées, le maire propose l'aménagement suivant :

- Création d'un chemin le long de la route départementale.
- Mise en place de barrières en bois.
- Signalisation indiquant le chemin piétonnier.
- Création de nouveaux passages piétons.
- Aménagement de l'entrée avec des balisettes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet aménagement et autorise le maire à le faire réaliser par les employés communaux.

#### **• Nouvelles lampes LED**

Le maire présente au conseil municipal une nouvelle lampe LED d'une puissance de 27 Watt. Elle a la particularité de diffuser une luminosité équivalente à une lampe traditionnelle de 120 Watt. Un essai de longévité serait souhaitable avant toute commande importante et il propose donc au conseil municipal d'équiper 10 candélabres de l'entrée Route de Besançon sachant que le coût d'une lampe est de 67€

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **Pour information**

- **Ecole primaire** : Les travaux du couloir sont commencés et ils devront être terminés pour la fin de l'année.
- **Rue du Vieux Moulin** : Un nouvel abribus va être installé.
- **Parcours santé** : Des barrières en bois vont être installées à l'entrée.
- **Cimetière** : Le columbarium et de nouvelles cavurnes sont installés.
- **Cimetière de Chazelot et Montferney** : L'entreprise Legendre de Montbozon a commencé la rénovation du monument aux Morts de la Guerre 1870.
- **Forêt** : Une formation est prévue pour les garants des bois.
- **Bâtiment de la salle de Chazelot Montferney** : Les travaux de rénovation de l'appartement situé au premier étage sont commencés.

La séance est levée à 22h45

<p><b>Prochaine réunion</b> <b>Vendredi 9 octobre 2015 à 20h30</b></p>
--